

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024
à 18h00, à SAINT-AULAYE

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze novembre.

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session **extraordinaire**, à la Mairie, sous la présidence de M. Yannick LAGRENAUDIE, Maire de Saint Aulaye-Puymangou.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2024.

PRESENTS : M. LAGRENAUDIE, M. EYMARD, Mme GRANGE, M. DENOST, Mme BACQUEY, M. VARIN, Mme HUGUES, Mme CAILLAT, M. CONESA, Mme GARCIA, Mr DESSAIGNE, Mme DUCHENE, M. JOSSIEN, Mme WOLF

ABSENTS :

M. JAULIN donne procuration à M. LAGRENAUDIE

Mme ROUQUETTE donne procuration Mme CAILLAT

Mme FERNANDES donne procuration Mme BACQUEY

Mr RAPEAU

Secrétaire : M. EYMARD

1- Proposition d'achat des tableaux de Mr JACCARD

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, que Monsieur Philippe JACCARD a fait don de 157 de ses œuvres à la commune.

Un tableau de cet artiste est présenté aux élus, il est précisé que Monsieur JACCARD a habité un certain temps sur Saint Aulaye et que sa maman réside toujours à l'EHPAD.

Il est expliqué que les toiles ont longtemps été stockées au musée du Cognac et qu'elles se sont abîmées, aujourd'hui elles sont entreposées à la mairie annexe de Puymangou.

Monsieur Hervé PERDRIOLLE, galeriste à Bruxelles, a fait une offre d'achat de ces œuvres à la commune pour la somme de 10 000.00 €, payable à la signature de l'accord.

En complément de cette somme, Monsieur PERDRIOLLE s'engage à reverser, à la commune de Saint Aulaye-Puymangou, un pourcentage de 25% sur les ventes, si ventes il y a, jusqu'à un montant total de 5000.00€.

L'achat sera fait avec l'accord écrit de l'artiste, qui bénéficiera de 25% sur le prix de vente, bien qu'il ne demande rien.

Les frais de transport, de restauration et d'exposition sont à la seule charge de Monsieur PERDRIOLLE.

Le Conseil Municipal à l'unanimité **ACCEPTÉ** la proposition d'achat de Monsieur PERDRIOLLE pour les toiles de Monsieur Philippe JACCARD pour la somme de 10 000.00 €.

2- - Proposition d'achat d'un pulvérisateur

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que les services techniques n'ont plus utilité d'un pulvérisateur, et précise avoir reçu une proposition de la société VAMAT pour la somme de 500.00 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité ACCEPTE la proposition d'achat de la société VAMAT pour un pulvérisateur inutilisé par les services techniques pour la somme de 500.00 €.

Monsieur Le Maire remercie le conseil pour sa participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

La date du prochain conseil municipal reste inchangée et aura lieu le 10 décembre à 18h00.